UNRESTRICTED

S/1325
19 mai 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

United Nations **Nations Unies**

SECURITY COUNCIL **CONSEIL DE SECURITE**

RAPPORT ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL RELATIVEMENT AUX POUVOIRS DU REPRESENTANT DE L'INDE AU CONSEIL DE SECURITE

En exécution des articles 14 et 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de signaler que j'ai reçu du représentant de l'Inde à l'Organisation des Nations Unies une lettre en date du 19 mai 1949 établissant que Sir B.N. Rau, Conseiller auprès du Gouvernement de l'Inde, a été autorisé à représenter l'Inde au Conseil de sécurité en vue de la discussion de la question du Hyderabad.

Cette lettre constitue à mon avis des pouvoirs provisoires suffisants.